



La Ville de Joigny vous informe

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Joigny, lundi 4 novembre 2024

Un nouvel appel à projets est ouvert jusqu'au 13 décembre 2024

Dans le cadre du contrat de ville de Joigny 2024-2030, la Ville de Joigny, l'Etat, le Conseil Régional, la SIMAD et Domanyls lancent conjointement un appel à projets afin de faire émerger des initiatives pour et avec les habitants de La Madeleine, quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le document d'appel à projets 2025, qui présente les orientations prioritaires pour cette année - ainsi que les annexes utiles au dépôt des dossiers - est disponible sur notre site internet www.ville-joigny.fr, rubrique Vivre à Joigny / politique de la Ville.

Les dossiers sont à déposer au plus tard **vendredi 13 décembre 2024** en complétant directement le formulaire en ligne sur le portail « Dauphin » : <https://subvention.anct.gouv.fr/> (pour vous assurer de la bonne réception des dossiers, il est demandé d'adresser un récapitulatif en PDF, par mail, à anna.meyroune@ville-joigny.fr).

Qui peut répondre à cet appel à projets ? Les associations, collectivités territoriales, établissements scolaires, organismes de formation, structures de l'ESS (économie sociale et solidaire), sociétés ayant un objet social et d'intérêt général.

Une réunion d'information ouverte à tous (nouveaux et anciens porteurs de projets), afin de présenter l'appel à projets 2025, les nouvelles orientations, les nouvelles modalités puis de répondre aux questions et d'échanger sur les idées d'actions sera organisée :

Vendredi 8 novembre 2024, à 9h30
à l'Espace de l'Enfance et de la Citoyenneté Anna-Carnaud
80 rue du Luxembourg à Joigny